



Offre EVO ECO Électricité

fiche descriptive



Offre réservée aux particuliers pour toute souscription jusqu'au 06/04/2021 inclus

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Si vous souscrivez un contrat à prix de marché, vous pouvez conclure ultérieurement et à tout moment, si vous le souhaitez, un contrat au tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

Informations	Précisions et référence aux articles des conditions générales de vente (CGV) ou particulières
<p>1 Caractéristiques de l'offre et options incluses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre électricité à prix de marché sans engagement de durée de votre part. • Eni s'engage à vous faire bénéficier d'une réduction de 7% sur le prix HT de votre électricité par rapport aux tarifs réglementés en vigueur sur la période de consommation. • Espace client accessible 24h/24h : consultation de factures, suivi de consommations, relevé du compteur, possibilité paiement par carte bancaire, passage au prélèvement automatique, modification des coordonnées, possibilité de contacter le service client. • Offre Eni disponible sur les communes desservies par le Gestionnaire de Réseau de Distribution Enedis. • Délais de fourniture (voir l'article 3.2 des CGV) : Pour un changement de fournisseur : 21 jours maximum dès réception du contrat signé. Pour un emménagement : dès réception du contrat signé si vous avez demandé un début de fourniture pendant le délai de rétractation, sinon sous 21 jours maximum, prise de rendez-vous par Eni auprès du Gestionnaire du Réseau pour réaliser la mise en service, à une date convenue avec le client. • Guide de bienvenue comprenant des conseils pour mieux consommer et des informations sur les aides aux économies d'énergie.
<p>2 Prix de l'offre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre à prix indexé sur les TRV. • -7% sur le prix du kWh HT de l'électricité par rapport aux tarifs réglementés (taux de TVA de 20%) en vigueur pendant la période de consommation, et prix de l'abonnement HT soumis aux évolutions des tarifs réglementés (taux de TVA de 5,5%) (article 6.2 des CGV). • Prix Eni déterminé en fonction du tarif réglementé qui s'applique au volume de consommation d'électricité. • Pour accéder aux prix de l'offre Evo Eco, cliquer ici : Grille tarifaire offre Evo Eco Électricité. • Engagement d'Eni sur le taux de réduction sur le prix du kWh HT pendant toute la durée du contrat.
<p>3 Durée du contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du contrat : 1 an. • Prise d'effet à la date du premier jour de fourniture d'électricité. • Résiliation possible à tout moment sans frais.

Informations	Précisions et référence aux articles des conditions générales de vente (CGV) ou particulières
<p>4 Facturation et modalités de paiement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la mensualisation : lissage des paiements avec 11 prélèvements d'échéances fixes mensuelles (suivant l'envoi d'un échéancier par Eni) + factures de régularisation sur relevé du Gestionnaire du Réseau de Distribution ou auto-relève transmis par le client. Date de prélèvement : le 5 du mois. • Choix de la facturation tous les 2 mois : factures sur consommation estimée et factures sur consommation relevée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution ou sur auto-relève transmis par le client. • Possibilité de régler par prélèvement, par chèque, en espèces via mandat-cash, mandat compte ou par carte bancaire sur l'espace client (voir l'article 7.7 des CGV). • Délai de paiement d'une facture : 15 jours à émission de la facture.
<p>5 Fin du contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue du contrat, le client se voit proposer une nouvelle offre avec de nouveaux prix. Cette offre peut porter sur une durée de un (1) an ou sur une durée différente.
<p>6 Conditions de révision des prix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix HT du kWh est indexé sur le tarif réglementé de vente de l'électricité et suit son évolution. Quelle que soit cette évolution, le prix du kWh HT Eni reste toujours inférieur de 7% à celui des tarifs réglementés en vigueur pendant la période de consommation et le prix de l'abonnement HT soumis aux évolutions des tarifs réglementés en vigueur pendant la période de consommation (article 6.2 des CGV), pendant la durée d'engagement d'Eni sur le taux d'économie. • La révision prend effet à compter de la parution de l'évolution des tarifs réglementés au Journal Officiel. Au cours d'une période de facturation cette révision est appliquée prorata temporis. Elle est notifiée sur la facture ou l'échéancier postérieur à la date de parution (Voir l'article 6.2 des CGV). • Conformément aux dispositions du Code de la consommation, et notamment son article L. 224-10, tout projet de modification par Eni des Conditions générales de vente sera communiqué au Client par voie postale ou, à sa demande, par voie électronique, un (1) mois avant le terme contractuel envisagé. Le Client disposera alors de la faculté de résilier le Contrat sans pénalité, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de sa réception, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement (Voir l'article 13 des CGV).
<p>7 Conditions de résiliation à l'initiative du client</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par lettre simple (voir l'article 14.1 des CGV). • En cas de changement de fournisseur, la résiliation du présent contrat intervient de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture d'électricité. • Pas de frais de résiliation en cas de résiliation anticipée. • Résiliation à la date choisie par le client et au plus tard 30 jours à réception de la lettre simple.
<p>8 Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eni peut résilier par lettre recommandée en cas de suspension de contrat suite à impayés (voir l'article 14.2 des CGV). La résiliation sera effective au plus tard 30 jours à compter de la date de réception de la dernière lettre par le client (Voir décret 13.08.2008). • En cas de manquement contractuel, résiliation de plein droit 2 mois après l'envoi d'une mise en demeure (voir l'article 14.2 des CGV).
<p>9 Contact, dont Service Client et Réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées du Service Client Courrier : Eni, Service Client, TSA 30207, 35507 Vitré Cedex. Tél. : 0970 820 320 > Prix d'un appel local depuis un poste fixe Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Courriel : serviceclient@fr.eni.com

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du Contrat pour se rétracter, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités (voir article 3.4 des CGV).